

DELIBERATION N°1 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019 et ai proposé d'appliquer les pénalités aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019 et ai proposé de réduire les factures de fin d'année 2019, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2019 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€ pour 2019 et ai proposé d'appliquer les pénalités à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 41 extensions à Aillewillers-et-Lyaumont, Amoncourt, Andelarrot, Aulx-les-cromary, Beaujeu-Saint-Vallier, Pierrejux-Et-Quitteur, Bourbevelle, Calmoutier, Chassey-Les-Montbozon, Côte (la), Cult, Demie (la), Echenoz-La-Meline, Eromagny, Faverney, Fleurey-Les-Faverney, Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Gourgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Grattery, Jasney, Lure, Luze, Magny (les), Malachère (la), Moffans-Et-Vacheresse, Pusey, Raze, Romaine (la), Roye, Saint-Germain, Saint-Sulpice, Saulx, Scey-Sur-Saone-Et-Saint-Albin, Scye, Sornay, Treslilly, Vaivre-Et-Montoille, Vouhenans et Vregille.
- ✚ 3 renforcements à Frahier-et-Chatebier, Gevigney-et-Mercey et Saint-Bresson.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Mignavillers, Noidans-le-Ferroux, Vaivre-et-Montoille, Voivre (la), Saint-Germain, Vars et Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus à Fresne-Saint-Mames, Jussey, Montureux-et-Prantigny, Tremblois (le), Vars et Vereux.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à Champey, Saint-Sauveur et Villers-Sur Port.
- ✚ 7 renforcements à Bourguignon-Les-Conflans, Chapelle-les-Luxeuil (la), Héricourt, Noidans-le-Ferroux, Saint-Bresson, Vaux-Le-Moncelot et Velesmes-Echevanne.
- ✚ 19 extensions à Bonboillon, Bucey les Gy, Buthiers, Cerre les Noroy, Colombe les Vesoul, Echenoz-La-Meline, Larret, Mignavillers, Gevigney-Et-Mercey, Gourgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Pusey, Saint Germain, Sornay Vaivre et Montoille, Velesme Echevanne, Vy les Filain et Vars.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 20 opérations à Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-Et-Quitteur, Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Clairegoutte, Cult Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Grattery, Jasney, Luze, Malachère (La), Marnay, Mignavillers, Moffans-Et-Vacheresse, Raze, Saint-Sulpice, Sornay, Vaivre-Et-Montoille, Vars et Vregille.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019, le Bureau syndical valide les pénalités appliquées aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

DELIBERATION N°3 - Bilan 2019 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019, le Bureau syndical approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire 2019 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

DELIBERATION N°4 - Bilan 2019 chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€ le Bureau syndical valide les pénalités appliquées à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire.

DELIBERATION N°5 – AMO Maîtrise de l'Energie des Bâtiments

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président d'offrir la possibilité, pour les lauréats de l'appel à projets «maîtrise de l'énergie dans les bâtiments », de bénéficier d'un accompagnement gratuit du SIED70 par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

DELIBERATION N°6 - Hydroélectricité : Groupement de commande avec le SIBVHO

Par délibération n°7 du 25 juin 2018, le Bureau Syndical avait considéré opportun de poursuivre le projet de construction de centrale hydroélectrique de Pont Sur l'Ognon, parallèlement à ce projet, il est envisagé de constituer un parcours en eaux vives. Il est proposé d'établir un groupement de commandes afin de désigner un seul maître d'œuvre pour l'ensemble de ces opérations, en passant un accord-cadre mono-attributaire. Le coordonnateur de ce groupement en serait le SIED 70. Le Bureau syndical approuve la proposition du Président et l'autorise à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N°7 - Groupement d'achat d'énergie SDE BFC

Par délibération n°6 du 11 juillet 2016, le Bureau syndical avait décidé l'adhésion du SIED 70 au groupement d'achat d'énergie des Syndicats d'Energies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le Syndicat de la Nièvre est coordonnateur. La loi Energie Climat prévoit une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs non domestiques qui emploient plus de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros, ce qui est le cas du SIED 70. Le SIED 70 ne pourra donc plus bénéficier des contrats existants au tarif réglementé dit « bleus » à partir du 1er janvier 2021. En conséquence, le Bureau syndical confirme son acceptation des termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, il autorise l'adhésion du SIED 70 en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés pour les sites le concernant. Il donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

DELIBERATION N°8 – Groupement de commande IRVE

Le marché passé dans le cadre du groupement d'achat constitué avec, notamment, le SGAR Franche-Comté et le syndicat d'énergie du Doubs, arrive à échéance le 15 janvier 2021. Par ailleurs, il est nécessaire de passer de nouveaux marchés afin de permettre de continuer à assurer l'entretien, l'exploitation voire la création d'infrastructures de recharge. Pour ce faire, le Bureau Syndical accepte d'adhérer au groupement de commandes constitué par les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté dont le Syndicat d'Energie de l'Yonne est le coordonnateur, il valide les termes de la convention constitutive relative au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance, l'exploitation et la supervision de bornes de charge pour véhicules électriques.

DELIBERATION N°9 – Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Le programme ACTEE constitue pour les 8 syndicats d'énergies l'opportunité de renforcer leur service d'efficacité énergétique proposé à leurs collectivités adhérentes dans l'objectif de mutualiser leurs actions, d'accélérer et de massifier leur mise en œuvre, le Bureau syndical valide la candidature du SIED 70 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Énergétique (AMI CEDRE), et valide la désignation du SICECO, Territoire d'Energie Côte-d'Or, comme coordonnateur du groupement des huit syndicats d'énergies.

DELIBERATION N°10 - Audits énergétiques Subvention Région BFC

Le SIED70 accompagne les collectivités avec un programme d'aide sous forme d'appel à projets pour la maîtrise énergétique des bâtiments. Il met en avant un accompagnement sur le long terme avec le service de Conseil en Energie Partagé (CEP), avec des études d'aide à la décision (audits énergétiques). L'ensemble des projets recensés et à venir du territoire par le SIED 70 en 2019 conduit à un montant prévisionnel de ces audits énergétiques estimé à 200 000 €HT sur 3 ans. Le bureau syndical décide donc de solliciter les aides financières de l'Ademe et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

DELIBERATION N°11 – Document unique du SIED 70

Après en avoir pris connaissance, le Bureau syndical prend acte des documents relatifs à l'évaluation des risques professionnels et du programme des mesures de prévention qui doivent être mises en place.

DELIBERATION N°12 – Recrutement d'un technicien

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien afin d'assurer la responsabilité d'un secteur suite à l'accroissement de l'activité du SIED 70. En l'absence de candidature de fonctionnaire titulaire, le Bureau syndical se réserve la possibilité de recruter un contractuel.

DELIBERATION N°13 – Indemnité du receveur

Le Bureau syndical décide d'octroyer à Monsieur Etienne SAID, comptable public de la trésorerie de Vesoul, receveur du SIED70 depuis le mois d'avril 2019, une indemnité de conseil égale à 50% du montant maximum autorisé par la réglementation en vigueur.